

Communiqué de presse

SodaStream suspend une publicité fallacieuse.

Il est impossible de transformer de l'eau du robinet en eau minérale avec appareil de gazéification.

Zurich, le 1er juillet 2016 – Dans un spot publicitaire TV diffusé en juin 2016, le fabricant de machines à sodas SodaStream prétendait pouvoir fabriquer de l'eau minérale à partir d'eau courante (« eau du robinet »). Cette affirmation est fausse et fallacieuse. Il est impossible de fabriquer de l'eau minérale à partir d'eau du robinet. L'Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks (SMS) a immédiatement réagi en se basant sur la loi fédérale contre la concurrence déloyale. Sur quoi SodaStream a adapté son spot TV, renonçant à l'affirmation fallacieuse selon laquelle ses appareils pouvaient fabriquer de l'eau minérale à partir d'eau courante.

La notion d'eau minérale naturelle est réglementée et protégée par la loi. L'ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale dispose à l'article 11: «Par eau minérale naturelle, on entend une eau souterraine microbiologiquement irréprochable, provenant d'une ou de plusieurs sources naturelles ou de captages souterrains artificiels.»

Par ailleurs, l'article 12 de l'ordonnance précise qu'elle doit se distinguer «par sa provenance géologique particulière, par la nature et la quantité de ses composants minéraux, par sa pureté originelle ainsi que par une composition et une température constantes dans les limites des variations naturelles.»

Afin de préserver ses qualités naturelles, l'eau minérale naturelle doit être mise en bouteille directement à la source et sans traitement. A l'opposé, l'eau du réseau peut provenir de différentes origines (sources, nappes phréatiques, lacs ou cours d'eau) et subir des traitements pour la rendre propre à la consommation.

A la suite de l'avertissement de la SMS, SodaStream a adapté son spot publicitaire, en renonçant à l'affirmation fallacieuse selon laquelle ses appareils pouvaient fabriquer de l'eau minérale à partir d'eau courante.

Pour de plus amples informations :

Christiane Zwahlen
Responsable de la communication de la SMS
Association suisse des sources d'eaux minérales et
des producteurs de soft drinks (SMS)
044 221 21 84
christiane.zwahlen@getraenke.ch
www.eau-minerale.ch

Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks

La SMS est l'organisation faîtière de l'industrie de l'eau minérale et des boissons rafraîchissantes. L'association compte 16 entreprises membres, qui représentent environ 84 % des eaux minérales et 97 % du volume des boissons rafraîchissantes produites dans notre pays. Quelque 20 000 emplois y sont directement ou indirectement rattachés en Suisse.

Les membres de la SMS

*Allegra Passugger Mineralquellen AG
Aproz Sources Minérales SA
Coca-Cola HBC Suisse SA
Coca-Cola Schweiz GmbH
Evian-Volvic Suisse SA
Feldschlösschen Getränke AG
Goba AG, Mineralquelle und Manufaktur
Mineralquellen Adelboden AG*

*Mineralquelle Bad Knutwil AG
Mineralquelle Eptingen AG
Mineralquelle Zurzach AG
Nestlé Waters (Suisse) SA
PepsiCo
Ramseier Suisse AG
Red Bull AG
Rivella AG*